

Procès-verbal de séance

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un le dix-sept mars à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 09 mars 2021, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes communale (*Covid 19 – Mesures de distanciation*), sous la présidence de M. Alain LAMBERT, Maire.

<p>PRESENTS : Sabrine ARTERO, Pauline BRACONNIER, Alain BRANTUS, Magali CHERRARED, Lydie DELMOTTE, Philippe GUICHARD, Isabelle KIT, Alain LAMBERT, Ghislaine LANOIR, Vincent MOSSAZ, Philippe RAMAYE, Dominique REY, Thomas WIART</p> <p>EXCUSES : Laetitia BAILLY (<i>pouvoir à M. Cherrared</i>), Maurice Truck (<i>pouvoir à D. Rey</i>)</p> <p>ABSENTS :</p>	<p>Nombres de membres :</p> <p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 13</p> <p>Votants : 15</p>
---	--

Vincent Mossaz est nommé secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de séance du 16 décembre 2020, à l'unanimité.

Monsieur le Maire accueille son conseil municipal pour la première fois en 2021.

Délibération n° 2021/01/01

Réserve foncière. Acquisition d'une parcelle de terrain

Monsieur le Maire expose que la parcelle de terrain sise sur le territoire de la commune de Saint-Germain-sur-Rhône et désignée ci-après est en vente :

Section B. Parcelle n° 819 - Lieu-dit «Les Blanchets» - Pour une superficie de 0ha73a40ca. Compte-tenu des caractéristiques de cette parcelle (espace boisé situé au milieu du domaine forestier communal), il semblerait judicieux de l'acquérir dans le cadre d'une procédure de vente à l'amiable. Monsieur le Maire s'en est entretenu avec le propriétaire unique.

L'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) permettant aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier, le conseil municipal autorise le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain, pour un prix entendu avec le vendeur à deux mille euro. La transaction sera confiée à Maître Damas-Materne, de l'office notarial de Frangy et les frais seront à la charge de la commune.

Il est précisé que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits à l'exercice 2021 du budget principal de la commune.

Enfin, il sera demandé à l'ONF d'intégrer cette parcelle au domaine forestier communal.

Unanimité

Délibération n° 2021/03/02

Préservation, sauvegarde et mise en valeur du patrimoine : porche de l'église

Demande de subvention au Département de la Haute-Savoie

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de sécuriser au plus tôt le porche de l'église dont les nombreuses fissures portent à envisager un danger pour les usagers. Les devis ont été établis, les travaux sont programmés pour cet été. Une demande d'aide financière a déjà été déposée auprès des services de l'Etat, et de la Région. Cette délibération a pour objet de solliciter également le département de la Haute-Savoie au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) de l'année 2021.

Unanimité

Délibération n° 2021/03/03

Assistance à Déclaration d'Utilité Publique (DUP) – Choix de l'opérateur foncier

La commune de Saint-Germain-sur-Rhône souhaiterait s'adjoindre les compétences d'un opérateur foncier pour l'assister dans les démarches à engager pour s'assurer la maîtrise foncière des terrains nécessaires au projet communal d'extension de la salle des fêtes et de réaménagement des équipements annexes.

Cette assistance est notamment requise dans la conduite d'une procédure d'enquête conjointe préalable à la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) et parcellaire.

Monsieur le Maire rappelle qu'après de nombreuses tentatives d'acquisition à l'amiable qui sont restées vaines, le conseil municipal a validé le principe d'une procédure d'expropriation pour les terrains nécessaires à cette opération désormais inscrite au PLUi de la Semine.

Après avoir analysé les propositions reçues de quatre cabinets fonciers compétents pour assurer le montage du dossier de DUP, à savoir A & F SAS – FCA SARL, – MARCELEON SARL, tous trois de Chambéry (73) et SAFACT SARL, d'Annecy (74), le conseil municipal valide l'offre de services établie par la SAS A&F, de Chambéry, pour un montant de base de 3.400€ hors taxes. Des prestations complémentaires pourront être sollicitées par la mairie le cas échéant, au fur et à mesure de l'avancement de la procédure.

Unanimité

Délibération n° 2021/03/04

Eau potable. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour l'année 2020

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable (RPQS).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Une fiche synthétique de ce rapport pour l'année 2020 est annexée au présent procès-verbal et consultable en mairie.

En résumé, ce rapport est basé sur une population de 620 habitants, 293 compteurs et 14 km de réseau. Il en ressort une bonne qualité de l'eau distribuée par le Syndicat Mixte des Eaux de Bellefontaine Semine (SMEBS).

Unanimité

NB. Le SMEBS augmentant tous les ans le prix de vente de l'eau à la commune, une actualisation des tarifs pratiqués, aujourd'hui indispensable, fait l'objet d'une étude qui sera prochainement présentée aux membres du conseil municipal.

Délibérations n° 2021/03/05 et 2021/03/06

Bibliothèque municipale. Soutien à la lecture publique sur le territoire communal.

Signature d'une convention avec le Conseil Savoie Mont Blanc et avec l'association locale en charge du fonctionnement de cette structure

La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. Une bibliothèque est un service public chargé de contribuer à la formation permanente, à l'information et à la culture de tous. La bibliothèque municipale est organisée et financée par la commune.

Le Conseil Savoie Mont Blanc favorise le développement de la lecture publique en Pays de Savoie. Savoie-biblio met ainsi à disposition des communes qui le demandent des services pour le développement d'actions structurantes de qualité en matière de bibliothèques.

Il est ainsi proposé aux membres du conseil municipal d'établir une convention ayant pour objet de définir les conditions de collaboration des deux signataires (Conseil Savoie Mont Blanc / Commune de Saint-Germain-sur-Rhône) en vue du développement de la lecture publique sur le territoire communal : création, amélioration et animation de la bibliothèque.

Cependant, cette structure étant actuellement gérée par une association, il convient également d'établir une convention avec l'association «Bibliothèque de Saint-Germain-sur-Rhône» afin de déterminer les rôles, les droits et les devoirs de chacune des parties dans la gestion et l'animation de la bibliothèque communale.

Unanimité

Parc des Jardins de Haute-Savoie – Point ajourné

Une convention pourra être signée avec le Parc des Jardins de Haute-Savoie lorsque la parcelle dédiée à la commune de Saint-Germain-sur-Rhône aura fait peau neuve.

Questions diverses et informations

- Elections départementales et régionales les 13 et 20 juin 2021. Double scrutin = double bureau. Présence de tous les élus indispensable.
- Micro-crèche. Résumé de la réception, en comité restreint en raison des contraintes sanitaires. Le montant des travaux s'élève à environ 638.000€ TTC. Beau projet réalisé grâce au soutien de tous nos partenaires financiers (56% de subventions de l'Etat, la Région, le Département). Félicitations particulières aux entreprises KIT BAT, SER Semine et Rannard TP.
- Emplois d'été. Il s'avère très compliqué de recruter un jeune mineur en cette période de crise sanitaire, les contraintes ne permettant pas un bon encadrement de la part de notre gent technique. Il est donc décidé de pourvoir le poste à mi-temps créé depuis quelques années par un agent contractuel majeur et indépendant techniquement.
- Monsieur le Maire est heureux d'annoncer que Monsieur Daniel Duclosson vient d'être nommé Adjoint honoraire par arrêté préfectoral, en remerciement de ses 31 ans de mandat d' élu local.
- Agorespace. M. Cherrared signale un dénivelé important dans le sol. A. Brantus prendra les mesures nécessaires pour y remédier.
- Samedi 10 avril journée nettoyage de printemps. Si les mesures sanitaires le permettent, rendez-vous à 9h00 devant la mairie.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 21h00

Le Maire,
Alain LAMBERT

